Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie Centre Éducatif Les petits pas	2018347	Le 29 août 2022
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie centre éducatif les petits pas 2		(506) 235-6024
Adresse		
210 rue Mgr Martin Est Saint-Quentin NB E8A 1V4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Mona Martin	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Les dossiers des incidents mineurs des enfants sont complets.
- La nourriture apportée de la maison porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin aussi l'eau potable est servie tout au long de la journée.
- Pendant la visite, l'établissement fournit une orientation positive envers les enfants.
- Le matériel de jeux intérieur est varié et en quantité suffisante pour les enfants présents.
- Les enfants s'amusent à l'extérieur pendant la visite.

original signé par
Mona Martin — Le 29 août 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Bianca Laplante — Le 29 août 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date